



Janvier 2021

Périmètre de préemption et logements sociaux en centre village.

Pendant les 6 années passées dans l'opposition notre Maire actuel n'a cessé de " remonter " les habitants contre les projets envisagés pour redynamiser le centre village.

Trop de logements disait-il ...

Trop de logements sociaux ...

Non respect de l'habitat ancien ...

Périmètre de portage par le S.A.F. (Syndicat d'Actions Foncières) onéreux et dévalorisant ...

Préemption scandaleuse des logements ...

Baisse de la valeur des logements ...

Or ne voilà t-il pas que le 3 février 2021 a été voté au conseil de Territoire (GPSEA) un point qui consiste à établir un nouveau périmètre de préemption porté par le S.A.F., et ce à la demande du Maire, au niveau des 5 et 7 rue de Lésigny face à la ferme des Lyons et de la belle demeure des Lyons.

Devinez pour y faire quoi : du logement social ...

Nous n'avons rien contre le logement social, mais comment peut-on faire ce que l'on a toujours critiqué et attaqué.

Comme le disait si bien, dans l'une de ses publications, Monsieur Bedu, en parlant d'un Adjoint de notre précédent Maire " il n'en n'est pas à un contradiction prêt ".

Et bien, lui non plus ...!

Extrait du "conseil de Territoire du 3 février 2021

Par courrier en date du 14 décembre 2020, la commune de Santeny a informé le Territoire de la conclusion d'une convention d'action foncière avec le SAF 94 sur le secteur « Rue de Lésigny » à Santeny, lequel est destiné à accueillir un programme de logements sociaux.

Afin de permettre au SAF 94 d'en assurer la maîtrise foncière, la commune a sollicité le Territoire afin qu'il lui délègue le droit de préemption urbain sur ce secteur.